



## **AVIS N° 99-08**

**du 24 juin 1999**

**VIVRE EN ILE-DE-FRANCE EN 2025**

Présenté par Madame Christine CHAUVET

au nom du Bureau

CERTIFIE CONFORME  
LE PRESIDENT

**JEAN-CLAUDE BOUCHERAT**

# LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

## VU :

- le décret n° 93-951 du 19 juillet 1993 créant une section chargée de la prospective et de la planification au Conseil économique et social régional d'Ile-de-France,
- la décision prise par le Bureau de mettre à l'étude la question du devenir à long terme de l'Ile-de-France,
- le rapport et l'avis du CESR n° 95-10, du 21 septembre 1995, relatifs au « devenir de l'Ile-de-France à l'horizon 2025 : société - rayonnement - compétitivité »,
- le rapport et l'avis du CESR n° 96-10, du 31 octobre 1996, relatifs à une « contribution de la région Ile-de-France à une stratégie nationale de développement durable »,
- le rapport présenté par Monsieur Louis GUIEYSSE, au nom de la section prospective,

## CONSIDERANT :

### I. CONCERNANT LA METHODE ADOPTEE

- que la section prospective a choisi d'explorer cinq thèmes lui paraissant constituer des enjeux majeurs pour l'avenir de la région :
  - la gouvernance,
  - les évolutions démographiques et les migrations,
  - les fragmentations sociales,
  - l'aménagement du temps et les rythmes de vie,
  - la dynamique économique et culturelle ;
- que chacun de ces thèmes a été approfondi sans limiter le champ de la réflexion, de sorte que de nombreuses questions adjacentes ont été soulevées, produisant au total une approche transversale aux cinq thèmes et une large vision de l'ensemble de la situation : des préoccupations actuelles importantes, telles que le développement durable ou l'aménagement du territoire, ont ainsi été également traitées ;

- que pour chacun des cinq thèmes, la section prospective a analysé la situation présente et les tendances à l'oeuvre, identifié des défis pour l'avenir et formulé des recommandations ;

## II. CONCERNANT LE CONTENU DU RAPPORT

- que la gouvernance constitue un élément essentiel, compte tenu de la crise de « gouvernabilité » que subit l'Ile-de-France, comme toutes les grandes métropoles, et de l'aspiration des citoyens à une participation effective aux décisions qui les concernent.

Définie comme un ensemble de procédures et de pratiques destinées à compléter les formes traditionnelles de gouvernement et à en modifier le fonctionnement, sans les remplacer, la gouvernance devrait faciliter l'élaboration d'un véritable projet à long terme pour la région, dont certains éléments existent déjà mais qui devra être dûment concerté : à la fois cadre et synthèse des projets partiels et moteur du dynamisme métropolitain, un tel projet serait l'élément fédérateur du développement solidaire et affirmerait l'identité de la région.

D'importantes réformes institutionnelles devraient accompagner la mise en place de ces méthodes de gouvernement ;

- que l'examen des évolutions démographiques, effectué notamment à partir des projections régionales établies par l'INSEE à l'horizon 2020, conduit à retenir trois hypothèses principales pour les deux prochaines décennies : la poursuite de la croissance de la population francilienne, mais à un rythme beaucoup plus modéré que par le passé ; le vieillissement de la population francilienne, moindre cependant que dans la plupart des autres régions françaises ; la poursuite du desserrement de la population à l'intérieur de l'Ile-de-France ;
- que la résorption des fragmentations sociales qui tendent actuellement à s'aggraver est une priorité pour maintenir la nécessaire cohésion de la société francilienne, cohésion rendue plus difficile du fait notamment de la proportion de populations immigrées plus importante en Ile-de-France que sur le reste du territoire. Le problème de l'emploi est central. Le logement, l'urbanisme et l'accueil des enfants de moins de 16 ans constituent également des leviers majeurs dans la lutte contre les fragmentations sociales. Enfin, les aides apportées auprès des personnes concernées par les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités locales, les organismes sociaux et les associations sont essentielles ;
- que l'évolution rapide de l'organisation du temps (temps de travail et temps libres) vers une diversité et une souplesse plus grandes des horaires et des rythmes de vie représente un défi important. La métropole francilienne devra s'adapter à cette « désynchronisation », notamment en matière de mobilité ;

- qu'en abordant ensemble l'économie et la culture, la section a souhaité montrer que ces deux domaines, dans lesquels l'Ile-de-France dispose d'atouts considérables malgré quelques signes d'inquiétude, ne sont pas aussi cloisonnés qu'il y paraît.

D'une part, il n'y a pas de ville qui vive un renouveau économique sans que survienne un renouveau culturel, à plus ou moins long terme, et l'activité culturelle s'épanouit d'autant mieux de façon durable qu'une forte activité économique libère des moyens suffisants et un marché pour la diffusion de ses « produits ».

D'autre part, la culture dite classique et ses aspects marchands n'ont jamais été séparés, et le sont de moins en moins : l'activité marchande induite par la culture se développe rapidement, au bénéfice de l'ensemble du domaine comme le montre l'essor actuel de l'activité culturelle de diverses métropoles dans le monde ;

- que la Région, responsable de la métropole francilienne conjointement avec l'Etat et les collectivités territoriales, a un rôle essentiel à jouer : elle doit, en tenant compte de l'influence croissante de l'Europe, être le catalyseur et le coordonnateur - voire même l'accélérateur - du vaste mouvement qui permettra à l'Ile-de-France de jouer son rôle de grande métropole au troisième millénaire, au bénéfice de la France entière et notamment des métropoles régionales appelées à jouer avec elle un rôle grandissant dans le jeu mondial ;
- que le meilleur usage que nous puissions faire de cette approche par la longue durée est d'en tirer parti pour identifier, en rétroaction, nos devoirs et nos responsabilités de franciliens au cours de la période qui vient : en d'autres termes, d'éclairer les initiatives que nous devons prendre aux alentours du tournant du siècle et desquelles la qualité de la vie en 2025 dépendra ;

### **ÉMET L'AVIS SUIVANT :**

#### **Article unique :**

Le CESR adopte le rapport de la section prospective « Vivre en Ile-de-France en 2025 ».

\* \*  
\*